

Calcul DGH collèges Rentrée 2014

1) Heures structures

	Dotation	Rappel des seuils des divisions	
6ème	26 H	28	Hors RRS
5ème	23 H	28	
4ème	26 H	30	
3ème	28,5 H	30	
		25	RRS tous niveaux

2) Dispositifs académiques et départementaux

ULIS	21 H
Atelier relais	18 H + 4 HSA hors DGH initiale
Classe relais	19 H + 7 HSA hors DGH initiale
UPEAA	18 H pour les classes et 9H pour les dispositifs

3) Heures statutaires

UNSS	3H par professeur
Heures de laboratoire	1H par professeur de sciences physiques et SVT faisant 8H minimum dans l'établissement (dans les établissements ne disposant pas d'agent de laboratoire)
Coordination technologie	1H par établissement
Coordination EPS	De 50 à 80 H d'EPS = 1H / au-delà de 80 H = 2H

4) Marge de manœuvre établissement :

Pour permettre le financement de la politique de l'établissement formalisée par le contrat d'objectif :

- accompagnement personnalisé en 6ème
- IDD et heures non affectées au cycle central
- offre élargie en langues vivantes
- options (langues anciennes, DP3)
- spécificités établissement (SSVS, CHAM, expérimentations, éducation prioritaire ...)
- mise en place d'organisations pédagogiques particulières (groupes de compétences et autres groupes)